

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- ANNEE 2019 -

Conseil Municipal du 22 novembre 2018

AVERTISSEMENT : Le Budget est élaboré par les élus dans leurs compétences respectives et les techniciens dans leurs domaines de spécialité. Le Budget 2019 sera voté en l'absence de clôture du compte administratif 2018. Il n'intègre donc pas le résultat de ce dernier qui sera repris avant le mois de juin au moment du Budget Supplémentaire.

*En raison de la décentralisation des crédits il a été retenu de présenter le Budget **par Gestionnaires de Crédits** (9 Pôles de Compétences : ADM, FIN, RH, ECO, CULT, SEJ, ST, PM et URBA) et non plus **par Destinations** (modèle en vigueur depuis 2008). Ceci permet de diminuer les lignes de saisie, mais également de faciliter les transferts d'une destination vers une autre en cours d'année sans nécessiter de décision modificative budgétaire. Cette organisation s'apparente à la logique d'une ventilation par FONCTION plutôt que par NATURE, en vigueur dans les plus grandes collectivités.*

REÇU EN PREFECTURE

le 23/11/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-084-2184 00398-20181122-DCH2018116-

CADRE JURIDIQUE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

ANALYSE FINANCIERE :

FISCALITE



COURTHEZON - Vaucluse

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 5 552 habitants - Budget principal seul
Strate : communes de 5 000 à 10 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

2017

2016

2015

2014

2013

2012

2011

Autres exercices ▼

Éléments de Fiscalité	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Bases nettes imposées au profit de la commune			
Taxe d'habitation (y compris THLV)	7 002	1 261	1 337
Foncier bâti	6 374	1 148	1 252
Foncier non bâti	547	98	17
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0	0	0
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle)	0	0	0
Réductions de bases accordées sur délibérations			
Taxe d'habitation (y compris THLV)	0	0	93
Foncier bâti	0	0	1
Foncier non bâti	0	0	0
Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Taux	Taux voté	Taux moyen de la strate	
Taxe d'habitation (y compris THLV)	12,05 %	15,12 %	
Foncier bâti	27,40 %	20,85 %	
Foncier non bâti	84,40 %	52,58 %	
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0,00 %	0,00 %	
Cotisation foncière des entreprises	0,00 %	0,00 %	
Produits des impôts locaux			
Taxe d'habitation (y compris THLV)	844	152	202
Foncier bâti	1 746	315	261
Foncier non bâti	461	83	9
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0	0	0
Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Produits des impôts de répartition			
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	0	0	0
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	0	0	0
Taxe sur les surfaces commerciales	0	0	0

REÇU EN PREFECTURE

le 23/11/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-084-218400398-20181122-DCH2018116-

EVOLUTION DE LA DETTE

Date : 12/11/2018 11:03

Endettement pluriannuel

632 - MAIRIE DE COURTHEZON

Budget : 00 - Période : du 01/01/2018 au 31/12/2030 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

BUDGET PRINCIPAL

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2018	365 878,53 €	55 954,80 €	309 923,73 €	0,00 €	0,00 €	1 814 070,34 €
2019	296 681,78 €	49 692,35 €	246 989,43 €	0,00 €	0,00 €	1 904 146,61 €
2020	247 927,69 €	41 982,37 €	205 945,32 €	0,00 €	0,00 €	1 657 157,18 €
2021	245 367,57 €	36 174,55 €	209 193,02 €	0,00 €	0,00 €	1 451 211,86 €
2022	240 171,65 €	30 250,58 €	209 921,07 €	0,00 €	0,00 €	1 242 018,84 €
2023	219 466,78 €	24 207,63 €	195 259,15 €	0,00 €	0,00 €	1 032 097,77 €
2024	216 906,07 €	18 884,69 €	198 021,38 €	0,00 €	0,00 €	836 838,62 €
2025	201 099,13 €	13 472,58 €	187 626,55 €	0,00 €	0,00 €	638 817,24 €
2026	104 221,37 €	8 983,29 €	95 238,08 €	0,00 €	0,00 €	451 190,69 €
2027	101 973,27 €	6 735,19 €	95 238,08 €	0,00 €	0,00 €	355 952,61 €
2028	99 725,17 €	4 487,09 €	95 238,08 €	0,00 €	0,00 €	260 714,53 €
2029	89 144,15 €	2 239,00 €	86 905,15 €	0,00 €	0,00 €	165 476,45 €
2030	29 501,08 €	929,64 €	28 571,44 €	0,00 €	0,00 €	78 571,30 €

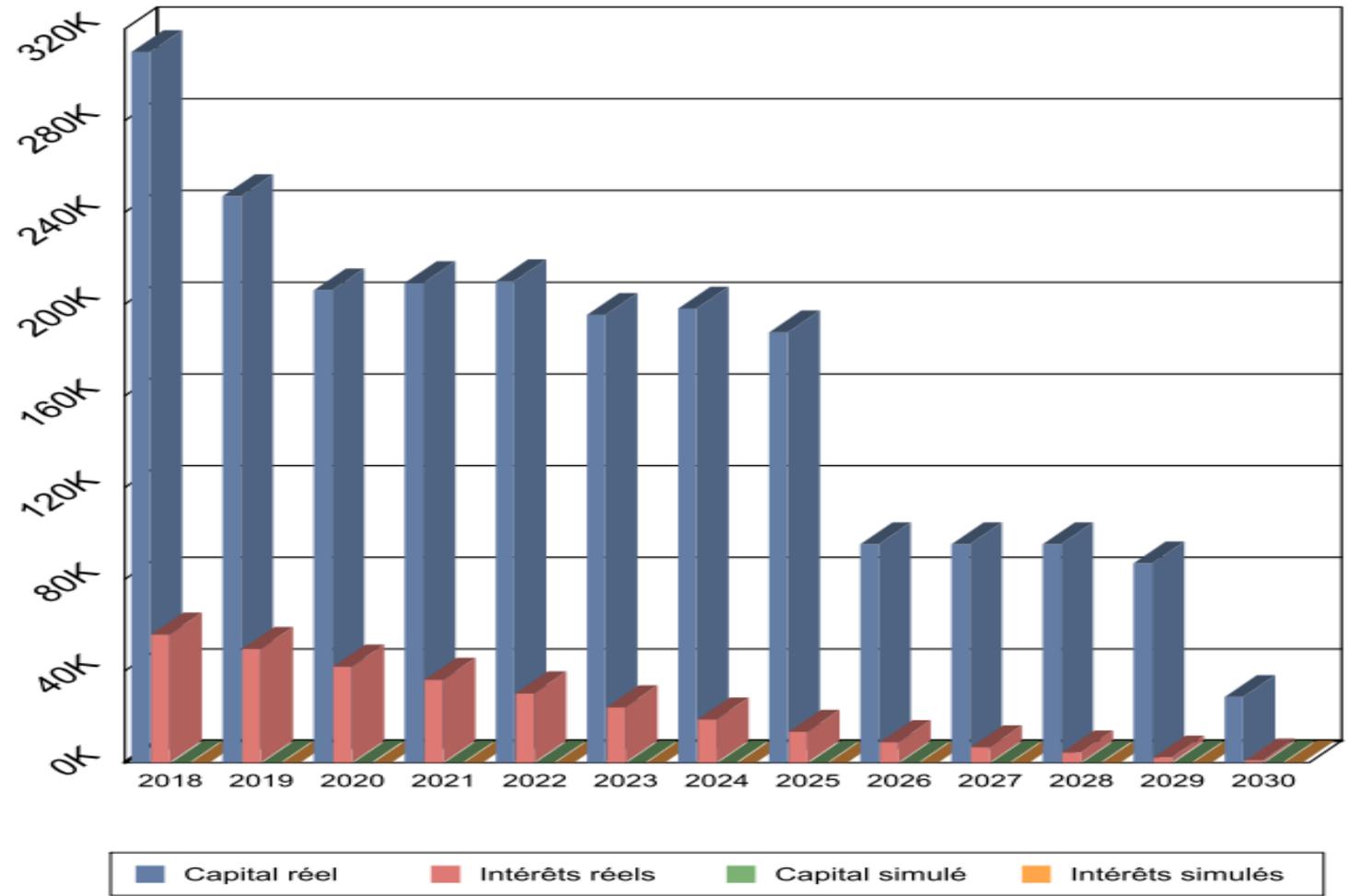
REÇU EN PREFECTURE

le 23/11/2018

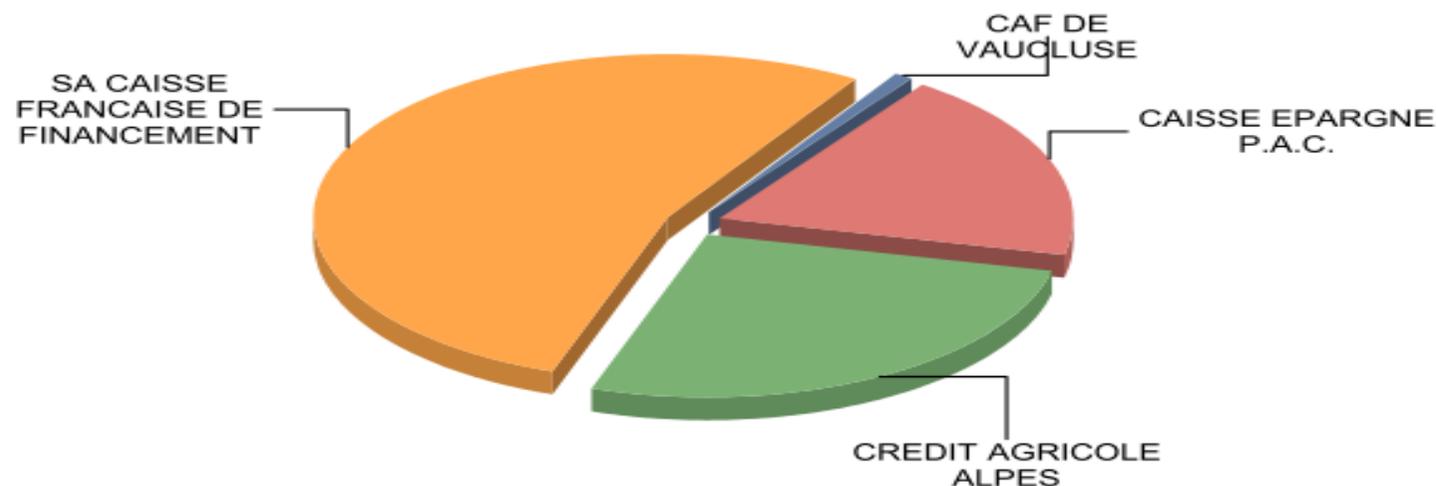
Application agréée E-legalite.com

70_DE-084-218400398-20181122-DCH2018116-

Diagramme de remboursement

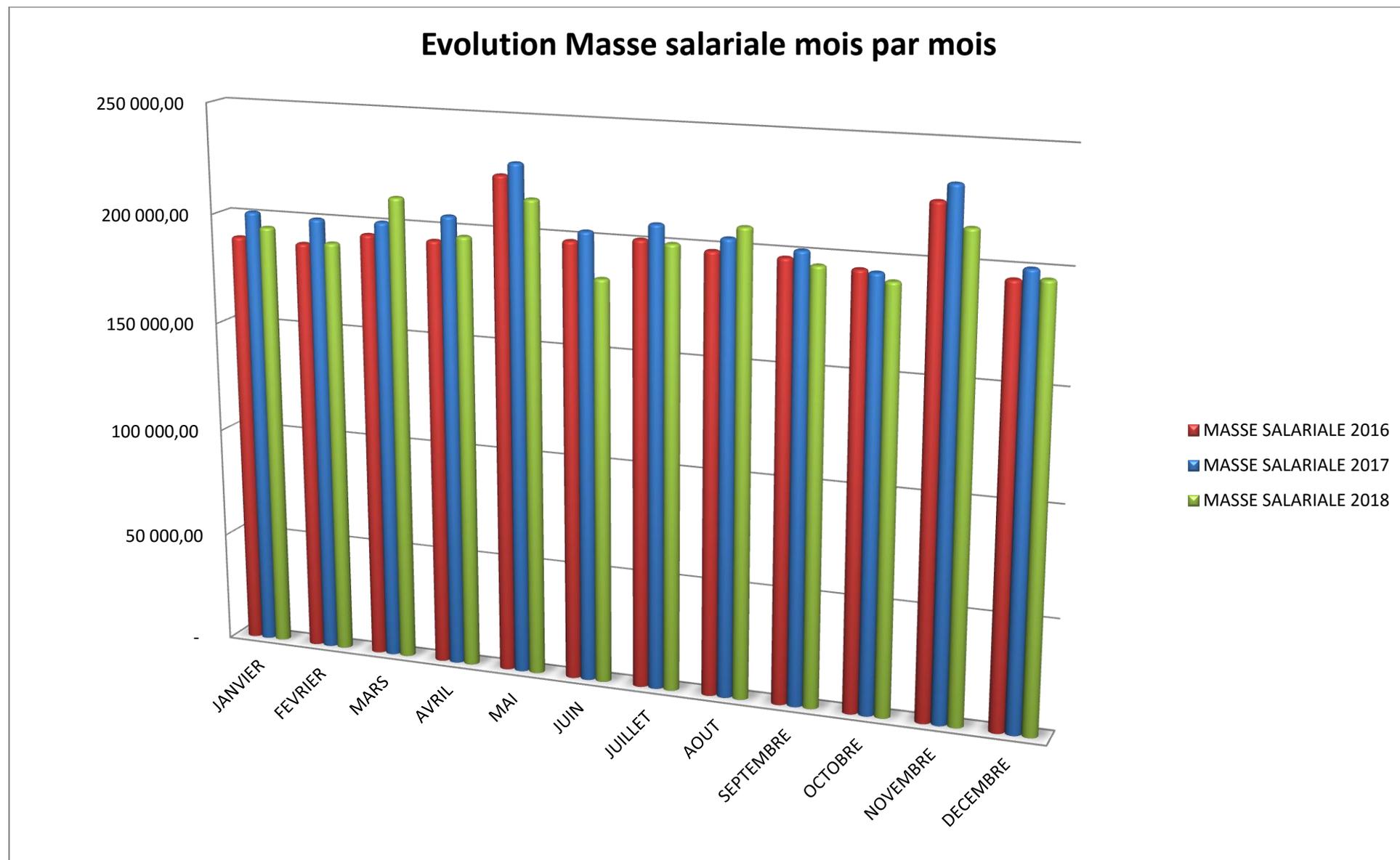


Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2018



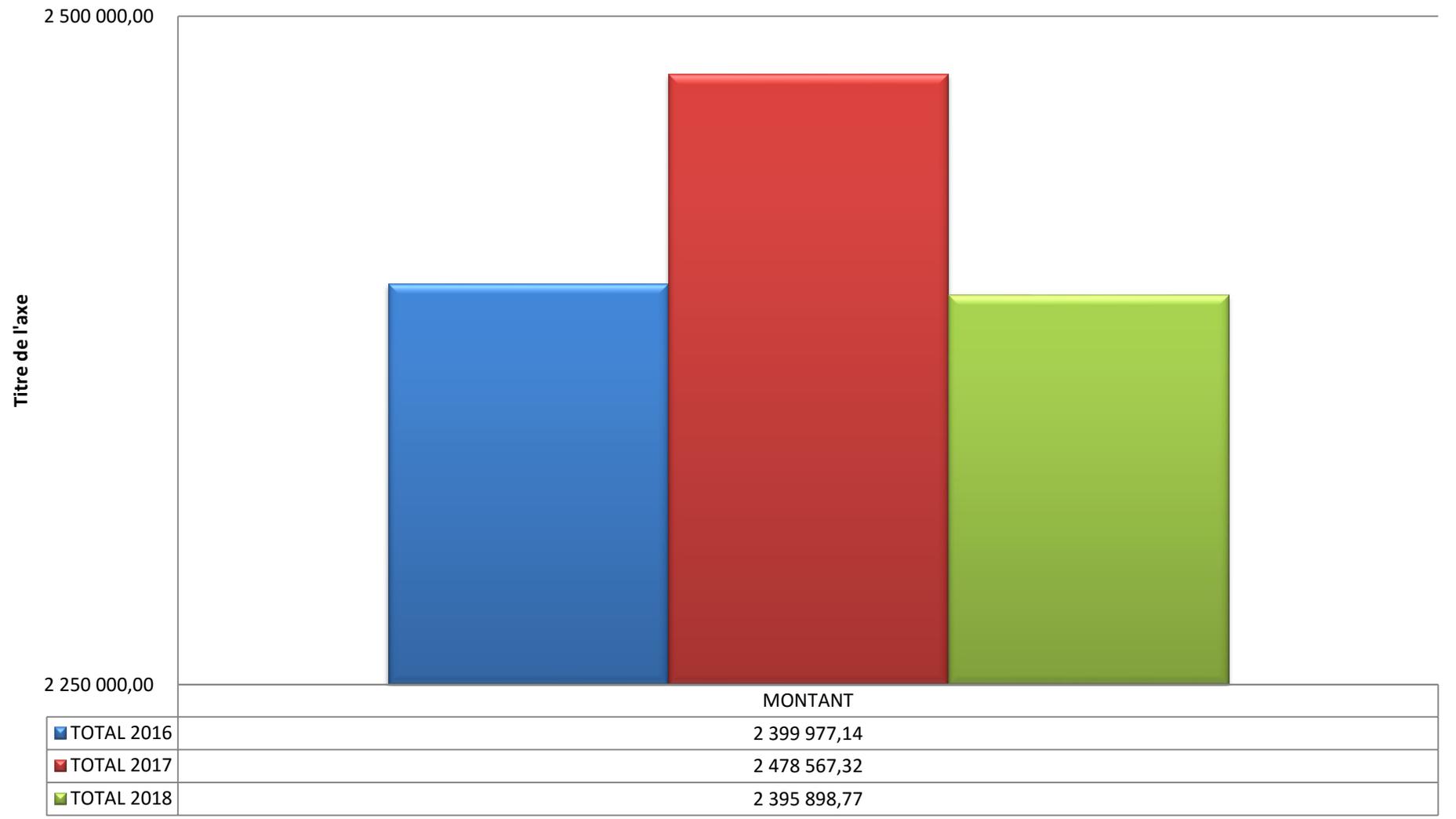
CAF DE VAUCLUSE	2 634,60 €	0,7%
CAISSE EPARGNE P.A.C.	69 333,96 €	18,9%
CREDIT AGRICOLE ALPES	97 569,44 €	26,7%
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	196 340,53 €	53,7%
VALLAT MARIE	0,00 €	0,0%
Total:	365 878,53 €	100,0%

EVOLUTION MASSE SALARIALE



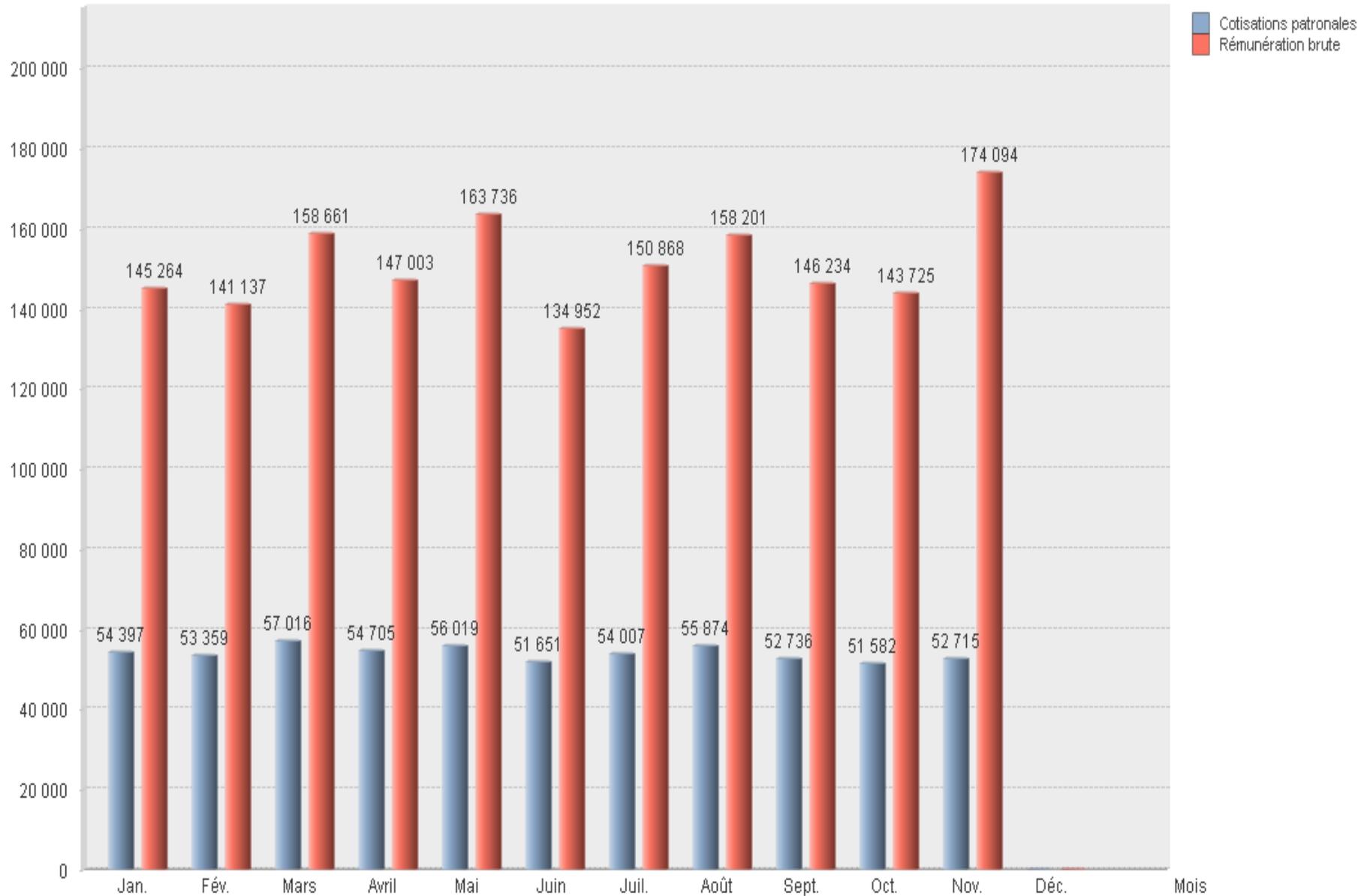
Novembre et décembre 2018 sont des estimations

COMPARATIF MASSE SALARIALE TOTALE 2016/2017/2018



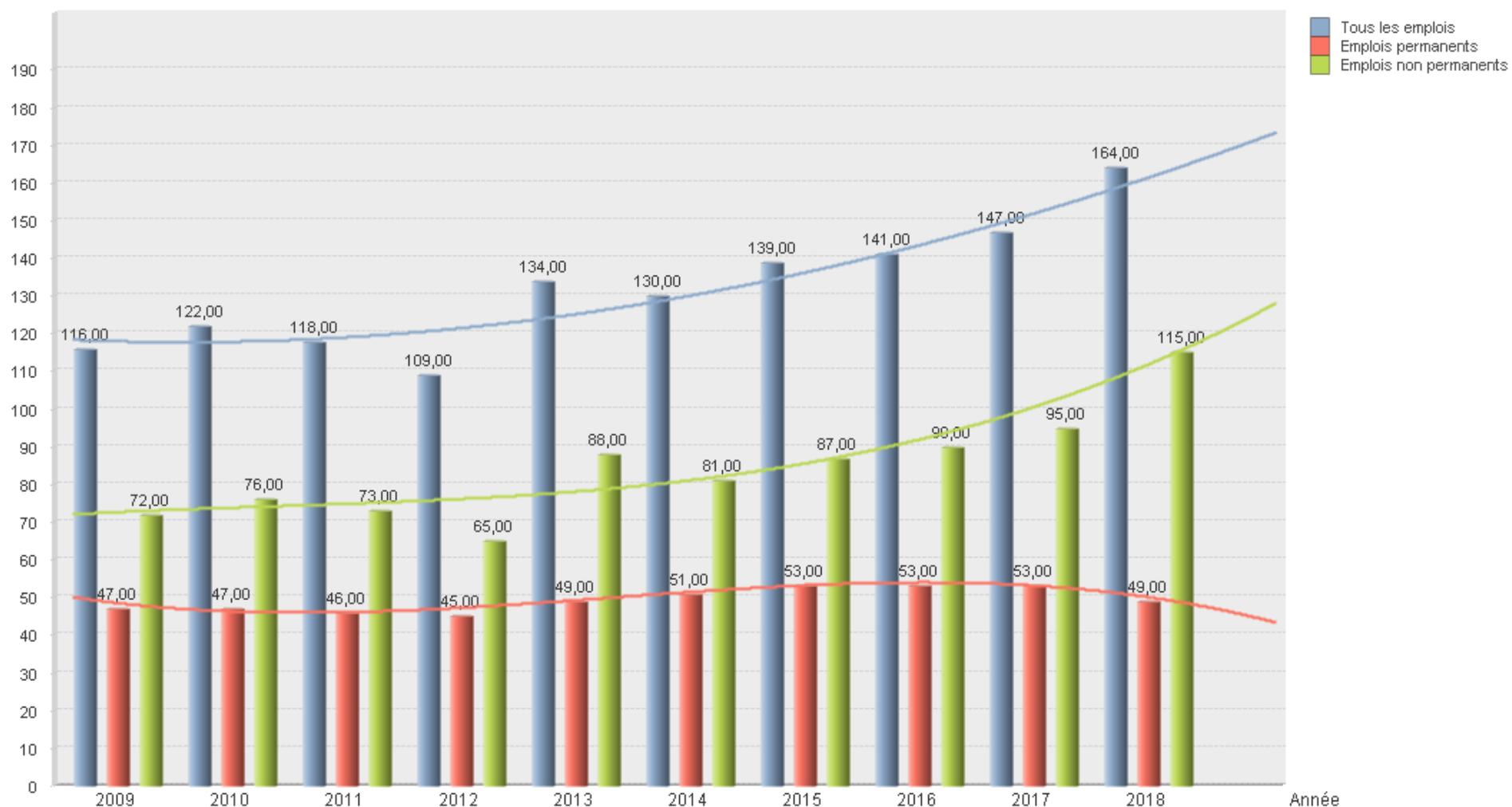
Novembre et décembre 2018 sont des estimations

Masse salariale 2018



EVOLUTION DES EFFECTIFS

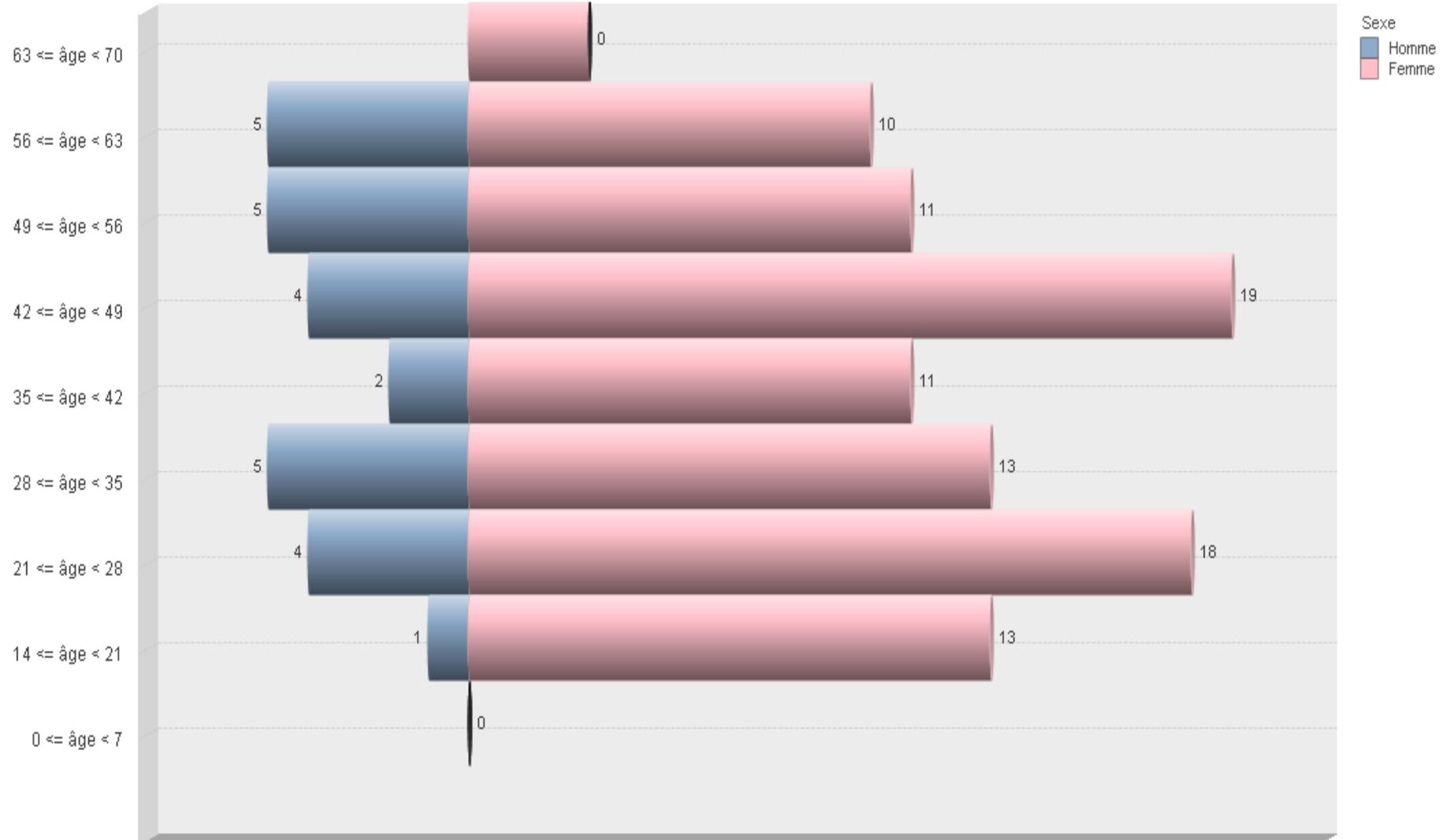
Effectif physique de 2009 à 2018 par type d'emploi



Historique des absences SVM de 2009 à 2018



Pyramide des âges au 30/11/2018
Effectif physique mensuel par tranche d'âges pour tous les emplois



EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 5 545 642.37 € (- 1.49% par rapport au BP 2018)

L'évolution des dépenses de fonctionnement se caractérise comme suit :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2014	BP2015	BP2016	BP2017	BP2018	BP2019	évolution
11	Charges à caractère général	1 397 979	1 326 885	1 303 890	1 385 128	1 260 200	1 300 948	3,23%
60	Achats et Variations de stocks	534 225	546 635	553 800	587 050	572 515	571 795	
61	Service extérieurs	359 650	266 200	255 200	316 573	258 555	286 464	
62	Autres services extérieurs	487 204	493 650	481 190	466 005	414 030	405 236	
63	Impôts Taxes et versements assimilés	16 900	20 400	13 700	15 500	15 100	37 453	
12	Charges de personnel et frais assimilés	2 201 850	2 377 085	2 374 780	2 429 650	2 657 227	2 537 615	-4,50%
62						2 000	38 000,00	
63	Impôts Taxes et versements assimilés	28 950	30 650	30 500	30 650	34 072	35 630	
64	Charges de personnel	2 172 900	2 346 435	2 344 280	2 399 000	2 621 155	2 463 985	
14	Atténuation de produits	117 300	120 884	115 000	124 000	55 000	-	-100,00%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 340	223 083	322 418	324 545	339 950	376 480	10,75%
65	Autres charges de gestion courante	938 361	957 000	705 520	836 597	914 308	949 211	3,82%
66	Charges financières	68 500	83 370	72 778	62 183	51 238	28 271	-44,82%
67	Charges exceptionnelles	15 300	15 950	4 200	4 550	4 985	11 640	133,50%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors 023)	4 945 630	5 104 257	4 898 586	5 166 653	5 282 909	5 204 165	-1,49%

REÇU EN PREFECTURE

le 23/11/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-084-218400398-20181122-DM2018116-

RECETTE DE FONCTIONNEMENT : 5 545 642,37 € (-2.13% par rapport au BP 2018)

L'évolution des recettes de fonctionnement se caractérise comme suit :

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2014	BP2015	BP2016	BP2017	BP2018	BP2019	évolution
13	Atténuation de charges	156 600,00	280 000,00	282 900,00	282 900,00	169 175,55	156 173,08	-7,69%
42	Opérations d'ordre entre sections	85 630,00	79 700,00	72 168,00	60 804,92	49 454,92	36 423,29	-26,35%
70	Produits des services du domaine et ventes	206 882,00	218 600,00	243 400,00	250 550,00	254 250,00	275 700,00	8,44%
73	Impôts et Taxes	3 275 200,00	3 378 660,00	3 482 089,00	4 129 855,00	4 092 855,00	4 179 942,00	2,13%
74	Dotations et participations	1 285 611,16	1 291 750,00	1 001 700,00	1 051 080,00	1 056 787,00	850 114,00	-19,56%
75	Autres produits de gestion courante	49 529,24	44 880,00	53 400,00	48 200,00	42 900,00	46 290,00	7,90%
76	Produits financiers	30,00	30,00	30,00	30,00	-	-	
77	Produits exceptionnels	-	2 000,00	102 000,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00%
	TOTAL DES RECETTES RELLES (hors 002)	5 059 482,40	5 295 620,00	5 237 687,00	5 825 419,92	5 666 422,47	5 545 642,37	-2,13%

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 648 833,72€ (+8.92% par rapport à 2018)

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 481 164,96€ (+53.02% par rapport à 2018)

Le différentiel recettes-dépenses se traduit par un besoin de financement de 826 191,71€ environ équilibré comme suit en attente de l'affectation du résultat :

- Excédent section de fonctionnement : 341 477,05€
- Emprunt : 826 191,71€

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

OBJECTIFS 2018

L'état nous demande de maîtriser nos dépenses réelles de fonctionnement. Evolution maxi conseillée de 1,20% pour chaque service.

GEC	BP2018	BP2019	EVOLUTION	BP2019	EVOLUTION
	DRF	OBJECTIF DRF	TX MAXI	DRF	DRF
ADM	564 620,00	571 395,44	1,20%	605 611,18	7,26%
CULT	273 100,00	276 377,20	1,20%	265 300,00	-2,86%
ECO	152 700,00	154 532,40	1,20%	159 000,00	4,13%
FIN	121 238,44	122 693,30	1,20%	67 964,18	-43,94%
PM	11 250,00	11 385,00	1,20%	12 650,00	12,44%
RH	2 785 409,95	2 818 834,87	1,20%	2 683 395,00	-3,66%
SEJ	243 730,00	246 654,76	1,20%	252 300,00	3,52%
ST	728 880,00	737 626,56	1,20%	745 410,00	2,27%
URBA	63 000,00	63 756,00	1,20%	66 240,00	5,14%
TOTAL	4 943 928,39	5 003 255,53		4 857 870,36	-1,74%
	<i>en rouge tout ce qui est au dessus de l'objectif de réduction des dépenses.</i>				
DRF	Dépenses réelles de fonctionnement				

Globalement objectif plus qu'atteint puisque réduction des dépenses globales de 1,74%

GEC	Coût estimé par service/2019		
	DRF	Recettes	Coût
ADM	605 611,18	9 800,00	595 811,18
CULT	265 300,00	9 000,00	256 300,00
ECO	159 000,00	137 050,00	21 950,00
FIN	67 964,18	4 838 165,29	- 4 770 201,11
PM	12 650,00	1 500,00	11 150,00
RH	2 683 395,00	165 623,08	2 517 771,92
SEJ	252 300,00	330 014,00	- 77 714,00
ST	745 410,00	55 690,00	689 720,00
URBA	66 240,00	5 500,00	60 740,00
TOTAL	4 857 870,36	5 552 342,37	- 694 472,01

BUDGET PRINCIPAL PAR GESTIONNAIRE DE CREDITS :

GEC/ ST 2019

1- Fonctionnement :

Dépense :

Diminution du compte 60611 de 10 000 € dû à un meilleur suivi : fuite, abonnements fermés...

Augmentation du compte 60613 dû à une hausse de consos et de l'abonnement et des coûts du gaz

Compte 60621 pas besoin de combustible pour 2019 (on achète une année sur deux)

Compte 60628 baisse de 50 € pour les fournitures non stockées (pharmacie) car l'enveloppe n'est jamais utilisée entièrement.

Augmentation du compte 60631 de 500 € des fournitures d'entretien du service ménage pour les sacs poubelles

Compte 60632 maintien des dépenses divers équipements mais une augmentation sur les TR prévus en 2019 avec la reprise de la pergola du parc Val Seille et la reprise de toutes les marches du belvédère.

Diminution du compte 611 car nous ne payons plus que l'abonnement pour le logiciel du suivi des fuites d'eau

Augmentation du compte 6122 suite à la location du nouveau photocopieur des ST

Augmentation du compte 6135 dû à l'actualisation des contrats

Baisse du compte 61251 car plus le traçage des terrains de foot qui est prévu dans le marché d'entretien des terrains et l'entretien de haies du tennis qu'on ne fait que tous les 3 ans

Augmentation du compte 615221 car dépigeonnisation deux fois par an, reprise en peinture de la moitié de l'école Jean Vilar et le remplacement de la moquette au théâtre de la roquette

Augmentation du compte 615232 suite à la mise en place d'une vérification tous les 2 ans par Suez des poteaux incendies

Diminution du compte 61558 car était prévu l'année dernière sur cette ligne budgétaire la réparation du portique anti gabarit de la salle polyvalente

Augmentation du compte 6156 car ajout de la maintenance des chaudières, kit de maintenance pour le lave-vaisselle de la cuisine centrale et une actualisation des contrats

Baisse du compte 616 car calculé au plus juste par rapport au contrat et prise en compte d'éventuels frais divers dans l'année

Augmentation du compte 6226 dû au contrôle de la qualité de l'air et l'AMO pour le renouvellement des marchés gaz et l'électricité

Baisse du compte 6228 pour prise en compte cette année seulement des attestations accessibilité

Augmentation du compte 6231 car calcul du plus juste des parutions BOAMP

Augmentation du compte 6262 du aux abonnements fixe par Orange + Digito EFM

Baisse du compte 6283 car calculé au plus juste par rapport au contrat et prise en compte d'éventuels frais divers dans l'année

Baisse du compte 6288 car action agr phyto terminé en 2018

Recettes :

Loyer des logements communaux pour environ 35 690 €

Redevance d'occupation du domaine public par GRDF pour 800 €

Contrat location antenne Orange pour environ 5 300 €

Conventions d'occupation du DP pour environ 2 895 €

2- Investissement :

Dépense :

Opération 1007 / Travaux bâtiments-terrains : Les dépenses liées à la mise en accessibilité des bâtiments communaux 2019 sont cette année intégralement dans la section investissement avec des études préalables et des frais d'insertion.

Programmation et contrôle à distance des arrosages stades sont prévus
La reprise d'une partie d'un mur de l'école VS donnant côté cour JV
Report des travaux pour la démolition de la maison Faye au BS
Idem pour les travaux wifi4u si obtention subvention au BS
L'achat de nouveaux matériels pour les espaces verts suite étude PAPPH
Le report des travaux concernant le SAIP
Achat de rideaux pour l'école JV (dernière classe à équiper) et équiper l'école Colonieu (à voir encore entre rideaux et stores le moins cher)

Opération 1008 / Eglise : Restauration du clocher de l'église.

Prévue augmentation plus-value pierres et AMO

Pour l'opération 1014 / Voies et réseaux divers, espaces verts :

Site pilote réaménagement entrée sud suite étude PAPPH

Sol souple et jeux pour divers sites

Déploiement wifi + pont wifi au stade et divers raccordement wifi divers site

Certaines dépenses seront mises au BS ou en DM durant l'année :

- L'achat de mobilier urbain

Opération 1024 / Immobilisations Corporelles :

Achat illumination et outillage ST revu à la hausse de 1 000 € (nouveaux agents à équiper)

Parc vidéo surveillance et voir pour le remplacement de quelques fauteuils bureau château si problème d'ergonomie avérés.

Achat d'un nouveau véhicule pour les ST en remplacement du dernier Partner

Panneau acoustique pour la cantine Colonieu après évaluation gain réel en confort

Renouvellement de téléphones mobiles

Opération 201501 / CRECHE :

Budget création crèche : travaux solde 2019 : 1 123 800€

Opération 201901 / CREATION AIRE DE LAVAGE AGRICOLE :

Budget création aire de lavage agricole : travaux

Opération 201902 / AMENAGEMENT SALLE SOLS SOUPLES :

Budget aménagement d'un Dojo : travaux

Suppression des opérations suivantes :

- 1023 / Château VS
- 201104 / Cuisine centrale
- 201601 / Zone Humide
- 201102 / Hall sportive
- 201401 / Pup Barrade

Recettes :

Une subvention par rapport aux travaux de la station de lavage pour un montant de 196 017.40 € .

Les subventions relatives à la contractualisation 2018, la FDIE et la FRAT ne sont pas notifiées et seront reportées au BS.

Subvention wifi4u de 15 000 € de l'UE idem à reporter au BS si obtenues

GEC/ SEEJ 2019

1- Fonctionnement :

Les différentes lignes budgétaires du SEEJ :

108 : CLAS

109 : Crèche

110 : Assistantes maternelles

111 : Centre de loisirs

112 : Accueil jeunes

302 : Ecole ETAPS

617 : Evènementiel jeunesse

621 : Evènementiel enfance

LES CHARGES :

Pour le CLAS 108, budget identique à celui de 2018

Pour la crèche 109, le montant de la subvention est identique à celui de 2018, pas de majoration prévue contrairement à ce qui était annoncé dans le cadre du CEJ où l'ouverture de la nouvelle crèche était prévue en septembre 2019. Attention car les recettes CAF contractualisées dans le CEJ 2016-2019 vont être versées sur du prévisionnel non réalisé, donc indu à prévoir sur 2020.

Pour les assistantes maternelles 110 : pas de changement majeur avec une très légère baisse de 35 €

Pour le centre de loisirs 111, toutes les lignes ont diminué ou sont restées stables. La seule augmentation concerne la ligne 6257, réception, qui augmente de 150 €. Dans la globalité le budget dépense baisse de 2 000 € soit environ 5.50%

Au niveau des recettes, nous n'aurons plus de participations de la commune de Châteauneuf du Pape du fait de l'arrêt depuis le 1^{er} septembre 2018 de la convention qui nous liait à eux. Les châteauneuvois qui souhaitent inscrire leurs enfants au centre de loisirs paient désormais le même tarif que les autres personnes extérieures.

Depuis septembre 2017, le centre de loisirs a mis en place un projet autour de l'enfant porteur de handicap ou présentant un trouble du comportement.

De nombreuses actions de formations ont eu lieu en 2018 et se poursuivront en 2019.

(Formation BAFA sur le handicap, CNFPT, intervention d'éducatrices spécialisées, supervision...)

D'autre part l'acquisition de matériel spécifique est nécessaire. Cela engendre un coup prévisionnel de dépense 2019 de 2 950 € pour une recette prévisionnelle de 8 000 € de la part de la CAF qui revalorise le temps de travail des animateurs lorsqu'ils sont en présence des enfants et en formation.

Pour l'accueil jeunes 112, quelques mouvements entre certaines lignes pour coller au plus juste aux résultats actuels, mais rien de significatif. Au total le BP dépense est diminué de 450 € par rapport à celui de 2018 soit 1.1%

Pour les écoles/ETAPS 302, augmentation du nombre d'élèves de cycle 3 passant de 165 à 195. La subvention d'1€ par élève passe donc de 165€ à 195€

Pour l'évènementiel jeunesse 617, augmentation du budget qui passe de 2 250 € à 5 500 €. 3 500 € étant prévu pour un projet Street Art en juin 2019

Pour l'évènementiel enfance 621, baisse de 250 € par rapport à 2018

Sur l'ensemble du SEEJ, augmentation des dépenses prévisionnelles 2019 de 0.15 % par rapport à 2018. Ces dépenses passent de 243 130 € en 2018 à 243 800 € en 2019

LES RECETTES :

Baisse des recettes de 0.75% par rapport à 2018 due notamment au désengagement du Conseil Départemental sur le subventionnement des accueils de loisirs. Les recettes prévisionnelles 2019 sont de 330 014 € contre 332 327 € en 2018

2- Investissement

Demande de 500€ pour l'acquisition d'une sono portable pour l'accueil jeunes (prévue en 2018 mais non réalisée)

Demande de 1 500€ dans le cadre du renouvellement du matériel sportif vieillissant. Des tapis de gym, notamment, sont à remplacer.

GEC/ ECONOMAT 2019

1- FONCTIONNEMENT

Les produits alimentaires, notamment les produits frais augmentent de plus nous avons les normes nutritionnelles à appliquer D'autre part le nombre d'enfants qui déjeunent en cantine est en progression les nouveaux habitants de « La Barrade » et ceux « des écluses qui vont arriver .Le budget du compte 60623 est donc augmenté à 114 500 € sachant qu'il nous faudra faire attention pour ne pas dépasser cette somme.

Le compte 60628 est maintenu : car utilisé en totalité autres fournitures non stockées (pharmacies) et notamment pour les classes vertes

Le compte produit d'entretien HACCP 60631, est descendu malgré désormais les 3 bâtiments que nous avons à nettoyer et la cuisine centrale qui nécessite des produits spéciaux pour la désinfection et ses équipements tel que four, lave-vaisselle à billes, nettoyeurs vapeur, il est donc baissé à 5500€ (7000 € en 2018) car nous essayons d'être vigilants au bon dosage des produits afin de ne pas être en surconsommation ce qui serait néfastes pour les agents.

Le compte 60636 pour les vêtements du personnel malgré les obligations de l'HACCP, celles de sécurité, celles d'équiper les contrats, et l'augmentation du personnel, est diminué de 200 € car désormais les titulaires sont bien équipés et certains vêtements (passe couloir ne sont plus commandés chaque année).

Le compte 60632 petit équipement de 4500 € en 2018 est fixé à 3500 € (soit 1000 € de moins) compte tenu du fait que la plus grosse partie de l'investissement en matériel de cuisine a été fait sur les 2 années passées.

Le compte fournitures scolaires 6067 augmente au vu des effectifs croissants (ouverture de 2 classes en maternelle) et ceux à venir (nouveaux arrivants).

Le compte 6068 autres fournitures est maintenu à 3500 € car le que le port de vêtements jetables (charlottes, gants) est obligatoire comme l'utilisation du film alimentaire, de feuilles de cuisson des ainsi que des barquettes plastiques (pique-nique du CLSH) etc. Ce compte englobe aussi le sel pour les adoucisseurs d'eau de Colonieu et de Vilar il ne peut donc pas être trop descendu

Le compte 6226 Honoraires reste le même à 2000 € puisque ce sont les prélèvements obligatoires par le Labo départemental de la nourriture et des surfaces.

Le compte 6228 rémunérations des intermédiaires est maintenu puisque des interventions sur le petit déjeuner sont en projet.

Le compte 6182 documentations générales reste à 100 € puisqu'il s'agit du concours Gargantua

2- INVESTISSEMENT

Il faut prévoir un sèche-linge pour la cantine Colonieu

Prévoir un nouveau lave-vaisselle pour le self Vilar, l'ancien ne cessant de tomber en panne. Nous devons le changer en 2018 modèle professionnel d'environ 3500,00 €

Prévoir également 3500,00 € pour un trancheur à viande à pignon spécial (antirouille) car utilisé en zone humide et froide

Prévu un salon de jardin pour la cuisine centrale compter environ 300 €

GEC/ CULTURE 2019

1- Fonctionnement :

Le budget fonctionnement du service culturel / associations change peu par rapport à 2018 si ce n'est la suppression de la location de fontaines à eau et l'achat des bonbonnes d'eau, la ligne jumelage disparaît et se retrouve comme subvention aux associations avec la création d'un comité de jumelage.

Quelques réajustements avec des augmentations notamment sur le compte communication et le compte petit équipement avec en prévision l'achat de tables et chaises pour le théâtre de la roquette.

Par conséquent par rapport à 2018 on voit certains postes de dépenses augmenter et d'autres baisser soit par suppression soit par réajustement.

GEC/ URBANISME 2019

1- **Fonctionnement :**

a. Dépenses :

Les compte fournitures administratives (6064), autres services extérieurs (6226), frais d'acte et de contentieux (6227), rémunération intermédiaires (6228), annonces et insertions (6231), concours divers (6281) sont maintenus avec les montants indiqués dans le tableau prépa budget 2019. Seul le compte 6182 doit être augmenté de 200€ supplémentaires car achat de documentations à faire cette année (passer le crédit à 300€).

Par ailleurs, nous allons interroger les élus pour savoir si les subventions aux particuliers dans le cadre de l'opération façades seront reconduites pour 2019 au BS. Ce compte englobe également les participations au titre de l'OPAH. Cette action étant un outil du Plan Local de l'Habitat (PLH) qui est en cours d'élaboration, le service n'est pas en capacité de prévoir le montant à envisager au titre du budget (BS 2019). De même, le PLH va prévoir des versements de subventions pour la réalisation de logements sociaux dont pour l'instant nous ne connaissons pas les modalités

b. Recettes :

Il est maintenu la somme de 5 500€ pour les baux SAFER (758) et nous devons attendre la fin de l'année (voir début 2019) afin de savoir si « l'aide aux maires bâtisseurs » (74718) sera reconduite (loi ELAN ?).

2- Investissement :

a. Dépenses :

Dans le chapitre 21 :

- compte 21534 : la commune n'a pas été destinataire de participations à payer au titre du renforcement et/ou extension du réseau électrique au travers des autorisations d'urbanisme délivrées. Pas nécessaire de maintenir la somme de 49020.84€
- compte 2031 : des frais d'études devront être inscrits mais pour l'instant nous ne connaissons pas encore l'enveloppe à prévoir pour cet objet.

Pour les immobilisations corporelles, il n'est pas prévu d'acquisition de biens bâtis.

L'opération « Aménagement Zone Humide Les Paluds » (201601) a été transféré dans sa totalité (acquisitions et études) à la CCPRO depuis le 01/01/2018. Aussi, il n'apparaît plus opportun de mobiliser des crédits à ce titre.

b. Recettes :

Sans objet

GEC/ RH 2019

1. Dépenses de fonctionnement :

-Cette année le document support pour la réalisation du budget RH a été entièrement refait et l'ensemble des formules ont été vérifiées.

-Une légère diminution pour le budget RH de -3.2 % car celui-ci est fait au plus juste.

-En 2018 un budget plus important avait été prévu pour les contrats publics suite à l'arrêt des contrats aidés. Mais finalement les contrats aidés ont été reconduits (contrats PEC). Nous avons donc moins de charges patronales (2.5 fois moins) pour ces contrats ainsi qu'une aide financière de l'Etat. Il a donc été provisionné de renouveler ces contrats PEC pour l'année 2019.

-A ce jour, pas de hausse du point d'indice annoncée pour 2019

-Le budget formation du personnel a été augmenté de 2000€ pour 2019 car la formation obligatoire des agents de la police municipale est à prévoir.

-Suite à un changement de fonctionnement le budget AIST a été augmenté 3 000 €

-Augmentation du prévisionnel des vacataires.

2. Recettes de fonctionnement :

Les recettes du service RH sont composées essentiellement du financement de l'Etat pour les contrats aidés : CUI-CAE, emplois d'avenir, contrats d'apprentissage... Les conditions d'attribution et de financement, notamment pour les CUI-CAE, sont fixées par arrêté du Préfet de région. Le taux de financement des nouveaux contrats PEC varie entre 35 % et 40 %, il s'applique au traitement brut pour 20 heures hebdomadaires. Le financement est à hauteur de 75% du traitement brut pour les emplois d'avenir pour 35 heures hebdomadaires (cependant il n'en reste que 2 actuellement).

Nous avons également 2 apprentis pour lesquels nous sommes financés 80 % de leurs salaires, ainsi qu'une prise en charge totale de leurs formations et une part de leur tutorat.

Le reste des recettes prévues est composé du remboursement des décharges d'activités syndicales, du remboursement du traitement de nos agents en maladie par notre assurance statutaire et des mises à disposition. Concernant ce dernier poste il est à noter que M. Troupin ne sera plus mis à disposition dès le 1er janvier 2019 puisqu'il quittera nos effectifs dans le cadre du transfert de compétences EU AEP.

GEC/ ADM/FIN 2019

1- Fonctionnement :

a. Dépenses :

Chapitre 011 :

* sous chapitre 60 : l'ensemble des prévisions budgétaires sont maintenues à l'identique par rapport à 2018 sauf pour le compte fournitures administratives (6064) est prévue une baisse pour 2019, déjà en baisse sur le réalisé en 2018 par rapport au budgétisé, des économies sont encore envisagées pour 2019.

* sous chapitre 61 : Une légère baisse sur les contrats de prestations de services dû à la mise en place de l'interface avec CHORUS PRO / Factures dématérialisées, coût unique sur 2018 pour le paramétrage.

* sous chapitre 62 : Idem légère baisse du fait de missions transférées à la CCPRO avec la compétence GEMAPI.

* sous chapitre 63 : augmentation sur la taxe foncière (63512) du fait de nouvelles acquisitions sur 2018, plus une nouvelle taxe sur les ordures ménagères (63513), en effet à partir du 01/01/2019 la CCPRO facture la collecte des Ordures Ménagères sur les sites publics pour un montant de 21353.00 € pour 2019.
Chapitre 014 : Ce chapitre concerne les atténuations de produits telle que le prélèvement SRU et le FPIC, nous ne devrions pas avoir de SRU pour 2019 et nous attendons les notifications pour inscrire les crédits au besoin.

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements (6811), légère augmentation du fait de nouveaux biens à amortir.

Chapitre 65 : légère augmentation des participations sur 2019 pour le SDIS, le Syndicat du Collège et la SPA, toujours calculées en fonction de l'effectif à gérer (population / nombre d'enfant scolarisés). Toutes les autres participations idem 2018.

Chapitre 66 : En cours d'ajustement, emprunts renégociés mais ne devrait pas varier beaucoup par rapport à 2018, toutefois certains emprunts se terminent en 2019 !

Chapitre 67 : RAS idem 2018

b. Recettes :

Chapitre 013 : Atténuations de charge en baisse, diminution des remboursements de rémunération sur les contrats aidés et diminution du nombre de contrat prévue sur 2019.

Chapitre 042 : Opérations d'ordres liées aux subventions sur immobilisations en baisse de presque 50% (amortissement terminés) et les écritures d'intégration des travaux en régie en augmentation 19.000€ pour 2019 contre 15.750€ en 2018.

Chapitre 70 : Concessions cimetières (70311) en augmentation +3700€ par rapport à 2018.

Chapitre 73 : Fiscalités prévisions (73111) idem 2018, AC (7321) diminutions -21513€.

Chapitre 74 : Dotations et participation, prévisions toujours en baisse, désengagement progressif de l'état sur la DGF qui participe à son désendettement, par contre maintien des compensations sur exonérations TF et TH.

Chapitre 75 / 76 / 77 : RAS

2- Investissement :

a. Dépenses :

Opération 1007 : Reprises sur concessions en état d'abandon prévues, 30 environ pour 3100€.

Opération 1024 : prévision pour l'acquisition de logiciel Etat civil pour 13.200€ (2051) et du matériel informatiques et borne tactile accueil pour 10.800€.

b. Recettes :

Opérations d'ordres liées aux amortissements des biens pour 376.877,96€ (chapitre 040) ainsi que le virement de crédit de la section de fonctionnement pour 341.477,05€ (021) qui peut encore varié comme la ligne d'emprunt.

Estimation du FCTVA (10222) à percevoir arrêtée à 295.000€.

Ligne d'emprunt d'équilibre arrêté ce jour à 826.891,71€ qui peut encore bouger en fonction des derniers ajustements (échéances d'emprunt / TA /
Notifications de subventions à venir comme la DETR 2018 environ 350.000€)...

GEC/ ST 2019

Budget Eau et Assainissement

En raison du transfert des compétences correspondantes au 1^{er} janvier 2019 vers la CCPRO, il n'y a plus lieu de préparer de budgets annexes pour ces services. Les comptes administratifs seront fournis en même temps que pour le budget principal